

III

M. H. L. Keenleyside au Chargé d'Affaires des Etats-Unis

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 13 mars 1943.

Cher Monsieur Clark,

Faisant suite à votre lettre du 17 février visant une délimitation plus rigoureuse des districts des Territoires du Nord-Ouest dans lesquels des droits d'exploration pourraient être réservés aux personnes désignées par le Gouvernement des Etats-Unis, je m'empresse de vous faire savoir que j'ai maintenant reçu une réponse du Ministère des Mines et Ressources à ce sujet.

Les deux régions que votre lettre mentionne sont contiguës, à savoir:

1. *District de Mackenzie*—Une région adjacente au fleuve Mackenzie, environ 75 milles de chaque bord du fleuve, et s'étendant du Fort Providence au sud à l'Océan Arctique au nord. Dans le delta du Mackenzie, la ligne de repère suivra le chenal de l'est.
2. *Territoire du Yukon*—Toute la partie du Territoire du Yukon s'étendant au nord du 66ème parallèle.

C'est notre intention d'appliquer à ces deux régions les mêmes règlements que ceux élaborés pour les trois régions déjà réservées par les arrêtés en conseil C.P.1138 du 12 février 1943 et C.P. 4140 du 18 mai 1942, après consultation entre M. Sidney Paige, géologue conseil attaché au bureau du Colonel Wyman, et M. le Docteur Camsell. Ces règlements ont paru dans la *Gazette du Canada* du 20 février 1943. Ils portent:

Premièrement (article 1) que personne ne peut prospecter sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation;

Deuxièmement (clause 14) que le Ministre aura le droit de refuser l'octroi d'un permis si, à son avis, un tel octroi peut retarder la recherche et l'exploitation des ressources pétrolières ou gêner la production de pétrole pour l'usage de Sa Majesté ou d'un pays associé ou allié à Sa Majesté dans la poursuite de la présente guerre.

Cela devrait fournir ample protection contre tout bornage gênant et assurer que tous travaux d'exploration et d'aménagement exécutés par des sociétés de bonne foi autres que celles désignées par le Gouvernement des Etats-Unis pourront être affectés aux besoins de la guerre.

Dans l'espoir que cet arrangement donnera satisfaction à toutes les parties, je demeure

Votre tout dévoué,

H. L. KEENLEYSIDE,
*Sous-Secrétaire d'Etat adjoint
aux Affaires extérieures.*

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01015699 3